

DELIBERATIONS
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 02 juillet 2026
à 19h30
en salle du conseil municipal

Séance n° 06-2026

Le Maire certifie que :

- *La convocation a été faite le 25 juin 2026 et affichée le 25 juin 2026*
- *La liste des délibérations a été affichée le 09 juillet 2026*
- *Le nombre des membres en exercice est de : 15*

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des GRANGES NARBOZ s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de CHARMIER Raphaël.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs CHARMIER Raphaël, VUILLEMIN Sophie, MINARY Claude, HENRIET Marielle, ROUSSET Christophe, DENERVAUD Laurent, VACCA Fernand, MOUREAUX Arlette, LAMBERT Raphaële, LEBON Mickaël, DESCHAMPS Bastien, MATIP Sabrina, CHARMIER Pauline

Absent excusé : M. JEANNIER Hervé

Absente : Mme SERTDEMIR Gülay

Pouvoirs : M. JEANNIER Hervé donne pouvoir à M. ROUSSET Christophe

Ordre du jour :

- **Compte rendu du 11 mai 2026**
- **Compte rendu des commissions de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et compte rendu des commissions municipales.**

1. Proposition du conseil quant aux membres de la commission des Impôts Directs Locaux
2. Budget communal - Décision modificative n°1
3. Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et génie civile – Rues des Maréchants, de l'école et du Champ Chéri – annexe financière définitive
4. Régie de recette « salle associative des Granges Dessus » - Indemnité du régisseur
5. Achat de parcelle – A91
6. Bois – achat de parcelles – B106 et B107 lieu-dit « Pré Devant »
7. Facturation électronique – convention de mandat avec l'ONF
8. Bois – vente de bois feuillus aux particuliers
9. Information – commission de contrôle des listes électorales
10. Information – maison médicale – professionnel paramédical
11. Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
12. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme M. DESCHAMPS Bastien secrétaire de séance.

-
- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2026**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 11 mai 2026 à l'unanimité.

- **Compte rendu des commissions de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et compte rendu des commissions municipales.**

➤ **Compte rendu des commissions de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier**

Commission finances :

1/ Etude du compte administratif :

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel. Il est le document qui constate l'exécution du budget de l'année écoulée : toutes les dépenses et les recettes réalisées y sont retracées.

Résultats de clôture de l'exercice 2025 :

- Budget principal : 8 723 309,34 €
- Budget ZA : 2 012 302,99 €
- Gestion des déchets : 908 695,16 €
- Eau : 2 542 991,06 €
- Assainissement : 3 318 994,63 €

TOTAL : 17 506 293,18 €

2/ Etude du budget supplémentaire :

Le Budget Supplémentaire prend en compte un certain nombre d'ajustements de dépenses ou recettes inscrites au Budget Primitif 2026, suite aux résultats de clôture de l'exercice 2025.

Commission eau et assainissement :

Première réunion de commission pour une prise de contact avec la présentation des différents services.

Mise en place d'une sensibilisation aux consommations d'eau.

Commissions développement durable :

2 juin 2026 :

Présentation de la commission et des projets en cours :

- Plan Alimentaire Territorial : diagnostic terminé / plan d'actions à venir
- Mobilité :
 - Projet modes doux : liaison Vuillecin/ Doubs en cours ; Granges Narboz/Houtaud/Pontarlier à l'étude
 - Co-voiturage : mise en place d'un plan de com pour faire connaître la plateforme Mobigo covoiturage
 - DSP transports : échéance 2028 / travail sur le renouvellement

16 juin 2026 :

- Subvention AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) Rilchou et Durable et Doubs : 400 € chacune
- Convention de partenariat pour un cycle sur le gaspillage alimentaire animé par la Marmite Solidaire et Préval : 5 classes pour 4 000 €

Commission tourisme :

Nomination d'un nouveau directeur au Château de Joux

➤ **Compte rendu des commissions communales**

Commission vie associative :

- Création d'un groupe des responsables des associations
- Une réunion sera prévue début septembre pour travailler sur une journée de Noël inter-associations avant fin 2026
- Un calendrier de toutes les manifestations pour les habitants/es des Granges sera proposé
- Réflexion sur la mise en place d'un forum des associations en 2027

Commission bois :

- Rencontre avec M. Pierre GIRARD, garde ONF

- 380m3 de chablis ont déjà été coupés par l'entreprise BERTIN pour l'année 2026
- Une coupe de 700m3 est prévue pour fin 2026 – parcelle 19
- Une coupe de 300m² - parcelle 27-28

Commission voirie :

- Pose d'un miroir rue René Guinard
- Mise en place de bali-route aux Granges Dessus pour faire ralentir. Ceci est une phase de test. Les bali-routes sont en plastiques et peuvent être déplacées facilement.

Commission développement durable :

- Organisation d'un broyage de branchage fin septembre
- Point site de compostage :
 - Apports suffisants et propres
 - Bacs déjà vidés 2 fois
 - Distribution de compost mature fin mai. Possible de demander le code en mairie pour récupérer du compost mûr. Une autre distribution aura lieu à l'automne
- Actions à mener :
 - Gestion de l'eau (recensement des données de consommation du village)
 - Idée d'un marché de producteurs locaux (village uniquement)

Commission communication :

- Mettre en place un outil pour que les habitants puissent transmettre leurs idées
- Améliorer notre manière de communiquer pour avoir une communication immédiate grâce à une application, par exemple Panneau Pocket

<i>Séance n°06 – Affaire n°01</i>		DL 260601
Présents : 13	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Pouvoirs : 1	Pour : 14	le Maire certifie le caractère exécutoire
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	du présent acte
		Le

OBJET : Proposition du conseil quant aux membres de la commission des Impôts Directs Locaux

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 2 avril 2026, celui-ci avait proposé une liste de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il informe le conseil que, par mail en date du 27 avril 2026, un inspecteur des Finances Publiques de la Direction départementale des Finances publiques du Doubs a indiqué que plusieurs des personnes proposées ne remplissaient pas les conditions requises au regard de l'examen de moralité fiscale.

En conséquence, il appartient au Conseil municipal de procéder à une nouvelle proposition de commissaires.

Conformément aux prescriptions de l'administration fiscale, une liste de douze commissaires titulaires doit être établie et transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs, les personnes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
LEBON Mickaël	DESCHAMPS Bastien
JEANNIER Hervé	VUILLEMIN Sophie
DENERVAUD Laurent	HENRIET Marielle
ROUSSET Christophe	CHARMIER Pauline
LAMBERT Raphaële	VACCA Fernand
MATIP Sabrina	MOUREAUX Arlette
MINARY Claude	SERTDEMIR Gülay
LAITHIER Gérard	VOUILLOT Nelly
MAIRE Gérard	CHEVENEMENT Isabelle

Séance n°06 – Affaire n°02		DL 260602
Présents : 13	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Pouvoirs : 1	Pour : 14	le Maire certifie le caractère exécutoire
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	du présent acte
		Le

OBJET : Budget communal - Décision modificative n°1

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des travaux d'enfouissement des réseaux publics et suite à l'annexe financière définitive reçue, il y a lieu de réaliser une décision modificative budgétaire suivante :

Section	Dép / Rec	Intitulé	Chap / Art	Prévu 2026	Opérations/crédits inscrits au BP 2026 Objet de la DM		Inscription BP 2026 compte tenu de la DM
				(a)€	+	(b) + ou -€	(a) + (b)
Inv.	Dép	Taxe d'aménagement	10226/10	0.00 €	+	3 663.00 €	3 663.00 €
Inv.	Rec	Subv. Non transf. Autres groupement	13258/041	0.00	+	17 245.00 €	17 245.00 €
Inv.	Dép	Subv org. Publics divers bâtiment	204182/204	0.00	-	22 569.00 €	- 22 569.00 €
Inv.	Dép	Subv. Pers. Droit privé bâtiment	20422/204	76 800.00 €	-	23 617.00 €	53 183.00 €
Inv.	Dép	Autres réseaux	21538/21	1 219.80 €	+	59 768.00	60 987.80 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	785 314.52 €	-46 186.00 €	63 431.00 €	802 559.52 €
Total général des recettes d'investissement	785 314.52 €	0.00 €	17 245.00 €	802 559.52 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Approuve cette décision modificative budgétaire n°1 du budget principal.
- Charge le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Séance n°06 – Affaire n°03		DL 260603
Présents : 13	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Pouvoirs : 1	Pour : 14	le Maire certifie le caractère exécutoire
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	du présent acte
		Le

OBJET : Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et génie civil – Rues des Maréchets, de l'école et du Champ Chéri – annexe financière définitive

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 07 mars 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de réaliser les travaux d'enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et génie civil – Rues des Maréchets, de l'école et du Champ Chéri.

Le SYDED a assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'ensemble des travaux selon la convention de mandat du 20 décembre 2023, approuvant également le montant prévisionnel de l'opération, décomposé comme suit :

Nature des travaux	Opérateur	SYDED	Commune
Réseaux d'électricité		161 700,00	115 500,00
Eclairage public		23 625,00	57 375,00
Génie civil de télécommunications	10 800,00		76 800,00
Prestations SYDED			29 720,00
Total	10 800,00	185 325,00	279 395,00
		475 520,00	

Les travaux étant totalement terminés, le SYDED adresse à la commune :

- le décompte général définitif des travaux réalisés,
- un tableau récapitulatif de la participation de la commune,
- un procès-verbal de réception des travaux,
- **une annexe financière définitive** précisant les montants de participations par typologie de travaux à savoir :

ANNEXE FINANCIERE DEFINITIVE			
Nature des travaux	A la charge de l'opérateur	À la charge du SYDED (TTC)	À la charge de la commune (TTC)
Réseaux d'électricité		130 105.00 €	92 931.00 €
Eclairage public		17 245.00 €	41 884.00 €
Génie civil de Télécommunications	13 317.00 €	—	53 183.00 €
Prestations internes SYDED		—	23 244.00 €
TOTAL	13 317.00 €	147 350.00 €	211 242.00 €
		371 909.00 €	

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Valide l'annexe financière définitive relative aux travaux d'enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et génie civil – Rues des Maréchants, de l'école et du Champ Chéri
- Autorise le Maire à signer cette annexe financière définitive et à solder les paiements concernant ces travaux.

Séance n°06 – Affaire n°04

Présents : 13 Abstention : 0
Pouvoirs : 1 Pour : 14
Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

DL 260604

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte
Le

OBJET : Régie de recette « salle associative des Granges Dessus » - Indemnité du régisseur

Le Maire rappelle que par délibération du 11 mai 2026 relative à la régie de recettes pour la gestion de la salle associative des Granges-Dessus, il convient à présent de fixer les modalités d'indemnisation du régisseur chargé de la gestion de cette salle.

Le Maire expose que le régisseur assure notamment :

- le suivi des demandes de réservation ;
- la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie ;
- la surveillance des conditions d'utilisation de la salle ;
- le suivi de l'entretien de l'équipement ;
- la gestion administrative des locations.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

Considérant la nécessité d'assurer une gestion optimale de la salle associative des Granges-Dessus ;

DECIDE :

- D'attribuer au régisseur une indemnité forfaitaire de 50 € brut par location effectuée ;

- Précise que cette indemnité sera versée semestriellement, en juillet (pour les locations de janvier à juin) et en décembre (pour les locations de juillet à décembre).

Séance n°06 – Affaire n°05

Présents : 13 Abstention : 0
Pouvoirs : 1 Pour : 14
Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

DL 260605

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte
Le

OBJET : Achat de parcelle – A91

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition de la parcelle A91 – lieu-dit Saive à la Douche d'une contenance de 5 120.00 m² appartenant au CCAS de Sainte-Colombe.

Le Maire propose à l'assemblée l'achat de la parcelle A91 au prix de 200.00 €.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Décide d'acquérir la parcelle A91 – lieu-dit « Saive à la Douche » d'une contenance de 5 120.00m² appartenant au CCAS de Sainte-Colombe au prix de 200.00 €.
- Décide que les frais de notaire sont à la charge de la commune.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié.

Séance n°06 – Affaire n°06

DL 260606

OBJET : Bois – achat de parcelles – B106 et B107 lieu-dit « Pré Devant »

Point ajourné.

Séance n°06 – Affaire n°07

Présents : 13 Abstention : 0
Pouvoirs : 1 Pour : 14
Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

DL 260607

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte
Le

OBJET : Facturation électronique – convention de mandat avec l'ONF

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de Granges Narboz est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).
- La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.
- Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.
- Le Conseil municipal autorise le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

Séance n°06 – Affaire n°08		DL 260608
		En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Présents : 13	Abstention : 0	le Maire certifie le caractère exécutoire
Pouvoirs : 1	Pour : 14	du présent acte
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	Le

OBJET : Bois – vente de bois feuillus aux particuliers

M. Claude MINARY, 2ème adjoint, expose au Conseil Municipal qu'une vente à particuliers de feuillus par soumissions a eu lieu. Les offres étaient à déposer en mairie pour le 22 juin 2026.

Après analyse, deux offres ont été reçues.

Le 2ème adjoint entendu le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Attribue la vente de feuillus selon les modalités suivantes :

- Parcelle 31 – lot A et B – frênes bord de route – 5 stères à 225.00 € HT pour M. FULBAT Louis – 2 rue de la Champagne 25300 Granges Narboz.
- Parcelle 19 – lot 2 – frênes bord de route – 2 stères à 32.00 € HT pour M. FULBAT Louis – 2 rue de la Champagne 25300 Granges Narboz.

- Parcelle 26 – lot 1 – érable + cimes résineuses bord de route – 2 stères à 64.00 € HT pour M. MASSET David – 4 rue des Pommiers Ronds 25300 Granges Narboz.
- Soit un total de 2 contrats de vente, auprès de 2 acheteurs pour un montant de 371.00 € HT soit 445.20 € TTC.
- Autorise M. le Maire à effectuer les titres correspondants.

Séance n°04 – Affaire n°09

DL 260609

OBJET : Information – commission de contrôle des listes électorales

Lors de la séance du Conseil municipal du 2 avril 2026, un point d'information a été présenté concernant la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour rappel, dans les communes de moins de 1 000 habitants ou dans les communes de 1 000 habitants et plus ne comptant qu'une seule liste représentée au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de trois membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires (hors maire, adjoints, conseillers municipaux titulaires d'une délégation) ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration ;
- un délégué du tribunal judiciaire.

Ces membres sont proposés par le Maire puis désignés soit par la Préfet, soit par le Président du tribunal judiciaire compétent.

À la suite d'un mail reçu de la Préfecture, il est recommandé de nommer un suppléant pour chacun des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

En conséquence, les propositions sont les suivantes :

- Conseiller municipal :
 - Titulaire : Mme Raphaële LAMBERT
 - Suppléant : M. Mickaël LEBON
- Délégué de l'administration – désigné par le Préfet, sur proposition du Maire :
 - Titulaire : Mme Nelly VOUILLOT
 - Suppléant : M. Gérard LATTHIER
- Délégué du tribunal judiciaire - désigné par le Président du tribunal judiciaire, sur proposition du Maire :
 - Titulaire : M. Gérard MAIRE
 - Suppléant : M. Jean-Baptiste MINARY

Ces propositions seront transmises à la Préfecture, qui procédera à la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales par arrêté préfectoral.

Séance n°04 – Affaire n°08

DL 260610

OBJET : Information – maison médicale – professionnel paramédical

M. le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu le 28 mai 2026 concernant la fin d'occupation du bureau n°3 par l'infirmier M. BICCHARAI au 28 août 2026.

Il reste donc deux bureaux de libre à la maison médicale.

11) : Décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

D18/2026 : Dans le cadre des travaux sylvicoles 2026 sur la forêt communale de Granges Narboz dans les parcelles 16 et 22 pour le dégagement manu de régénération naturelle résineuse, il y a lieu de passer un marché avec : EI BAUD JEAN-MICHEL 3 bis rue du Mont – 25 520 EVILLERS pour un montant total de 5 945.00 € HT soit 6 539.50 € TTC.

- Parcelle 16 : 3 920.00 € HT – 4 312.00 € TTC
- Parcelle 30 : 2 025.00 € HT – 2 227.50 € TTC

D19/2026 : Dans le cadre des travaux sylvicoles 2026 sur la forêt communale de Granges Narboz dans les parcelles 4, 5, 6, 27, 28, 29, 36, 32 et 7, pour l'entretien de parcellaire (mise en peinture) et fourniture de plaques de parcelle, il y a lieu de passer un marché avec : ONF – Agence Territoriale de Besançon – TU Pontarlier-Morteau – 58 Rue de Besançon – 25300 PONTARLIER pour un montant total de 2 943.05€ HT soit 3 246.74 € TTC.

- Parcelles 4, 5, 6, 27, 28, 29, 36 : 2 849.25 € HT – 3 134.18 € TTC
- Parcelle 32 et 7 : 93.80 € HT – 112.56 € TTC

D20/2026 : Dans le cadre de la construction de la maison médicale, un marché a été conclu avec l'entreprise BURLA FRERES – Planche Sainte Marie – 25330 AMANCEY pour un montant de 89 789.60 € HT soit 107 747.52 € TTC.

Un avenant n°1 a été approuvé par délibération du 07 novembre 2024 pour un montant de 13 960.00 € HT soit 16 752.00€ TTC

Le coût définitif du lot 7 a donc été porté à 103 749.60 € HT soit 124 499.52 € TTC.

Considérant que des bavettes alu et de la vitrophanie ont dû être posés en complément ;

Considérant qu'un ensemble de boîte aux lettres a dû être installé ;

Considérant qu'il y a eu une modification sur l'enseigne ;

Il y a donc lieu de passer un avenant n°2 pour un montant total de 3 210.00 € soit 3 852.00 € TTC.

Le coût définitif du marché du lot n°7, menuiseries extérieures aluminium, tenant compte de cet avenant n°2 ainsi que l'avenant n°1, s'élève désormais à 106 959.60 € HT soit 128 351.52 € TTC.

D21/2026 : Dans le cadre de l'exploitation forestière des chablis pour l'année 2026 dans diverses parcelles de la forêt communale, il y a lieu de passer un marché avec : la société SARL BERTIN Père et Fils – 15, rue des Pesettes – 25 300 GRANGES-NARBOZ, selon les modalités suivantes :

- Abattage / façonnage : 13.75€ HT /m3
- Cubage : 1.50 HT /m3
- Débardage : 11.75€ HT /m3
- Soit un total de 27.00€ HT /m3

pour une quantité prévisionnelle de 100m3, soit pour un total prévisionnel de 2 700.00 € HT.

Les prestations seront facturées selon les quantités réellement dénombrées à la fin du chantier.

D22/2026 : Dans le cadre de la construction de la maison médicale, un marché a été conclu avec l'entreprise DE GIORGI – 30 rue Denis Pain – BP 35 – 25301 PONTARLIER pour un montant de 46 693.63 € HT soit 56 032.36 € TTC.

Un avenant n°1 a été approuvé par décision du maire du 09 janvier 2025 pour un montant de 3 990.63 € HT soit 4 788.75 € TTC

Le coût définitif du lot 2 a donc été porté à 50 684.26 € HT soit 60 821.11 € TTC.

Considérant que des travaux de terrassements (remblaiement essai à la plaque) et des travaux de réseaux pour l'encastrement du coffret ENEDIS n'ont pas été réalisés ;

Il y a donc lieu de passer un avenant n°2 pour un montant total de -1 100.00 € soit -1 320.00 € TTC.

Le coût définitif du marché du lot n°2, démolition – terrassements – VRD, tenant compte de cet avenant n°2 ainsi que l'avenant n°1, s'élève désormais à 49 584.26 € HT soit 59 501.12 € TTC.

D23/2026 : Dans le cadre des travaux d'entretien de voirie de l'année 2026, il y a lieu de passer un marché avec la SAS ROGER CUENOT pour un montant de 8 677.50€ HT soit 10 413.00€ TTC.

D24/2026 : Déclaration d'intention d'aliéner

Décision de ne pas exercer son droit de préemption concernant le bien cadastré ;

Parcelles	Contenances	Adresses
AE 82	854 m ²	3 Rue Monteigni
AE 83	101 m ²	Champs Monteigni

D25/2026 : Déclaration d'intention d'aliéner

Décision de ne pas exercer son droit de préemption concernant le bien cadastré ;

Parcelles	Contenances	Adresses
AH 58	479 m ²	7 Rue de l'école
AH 59	775 m ²	Granges Narboz
AH 60	303 m ²	Granges Narboz

12) Questions diverses :

Convention projet « tous en selle pour la santé » :

Mme Marielle HENRIET rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 19 février 2026, celui-ci avait approuvé la participation de la commune de Granges-Narboz au projet « Tous en Selle pour la Santé – Écomobilité scolaire », dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Bourgogne Franche-Comté, et autorisé le Maire à déposer une demande de subvention au titre de ce dispositif.

Mme HENRIET informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour intégrer cette étude. Une réunion de présentation du projet s'est tenue le 15 juin 2026.

Afin de définir les modalités du partenariat et de financement entre la commune et le Collectif Vélo Bourgogne Franche-Comté (CVBFC), une convention devra être conclue pour la réalisation de l'étude ainsi que des actions d'accompagnement à l'écomobilité scolaire.

Cette convention sera présentée au Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Dates des élections présidentielles : dimanche 18 avril 2027 et dimanche 2 mai 2027

Travaux à l'église :

Un devis a été reçu le 29/06 pour des travaux de rénovation de peinture dans l'église.

Un deuxième devis sera demandé.

Manifestation « dimanche à la ferme » le dimanche 26 juillet 2026 au GAEC de l'Absinthe rue de la Champagne à Granges Narboz.

La route devant la ferme sera fermée à la circulation depuis le pont SNFC rue de la Champagne jusqu'au GAEC de l'Absinthe.

La déviation sera mise en place par Pontarlier.

Courrier ORANGE :

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception, le 2 juillet 2026, d'un courrier de l'entreprise ORANGE sollicitant l'autorisation d'installer une antenne relais sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal souhaite rencontrer la personne en charge du projet afin d'échanger sur cette demande et d'obtenir des précisions sur les modalités de cette installation.

La séance est levée à 22h15

Le Maire,
Raphaël CHARMIER



Le Secrétaire de séance
Bastien DESCHAMPS



